

**Arrêtés ministériels autorisant l'enregistrement
d'armoiries de personne physique ou d'association
familiale**

Extraits

A.M. 02-08-2023

M.B. 03-11-2023

La Ministre de la Culture,

Par arrêtés ministériels du 02 août 2023, a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries des personnes physiques suivantes :

168. M. DELHAISE Pierre, né à Gand le 12 août 1950 : d'or à une tierce de sable et une cotice brochante du même, accompagnées au point du chef d'un cœur de gueules. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de sable et d'or.

Cimier : une belette arrêtée au naturel.

Devise : SEMPER FORTIS en lettres de sable sur un listel d'or.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

169. M. THIEBAUTGEORGES Serge, né à Rocourt le 23 juin 1968 : de gueules au château d'argent maçonné et ouvert de sable ; au chef cannelé d'argent chargé d'un tau du champ.

Devise : REGNUM SERVIO en lettres de sable sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

170. M. GENETTE Michel, né à Namur le 17 mars 1966 : d'azur à la herse de labour accompagnée de trois quintefeuilles boutonnées d'or posées 1 et 2, le tout d'argent. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent.

Cimier : la chouette de l'écu.

Devise : FAC TEMPUS MELIUS en lettres de sinople sur un listel d'argent.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.

Ces arrêtés entrent en vigueur au moment de leur signature.